Gestion des plaintes site internet

Nous avons formalisé une procédure de gestion des appels et plaintes que vous pouvez voir ci-dessous. Pour nous contacter dans ce cadre, vous pouvez le faire via le formulaire de contact sur notre site internet.

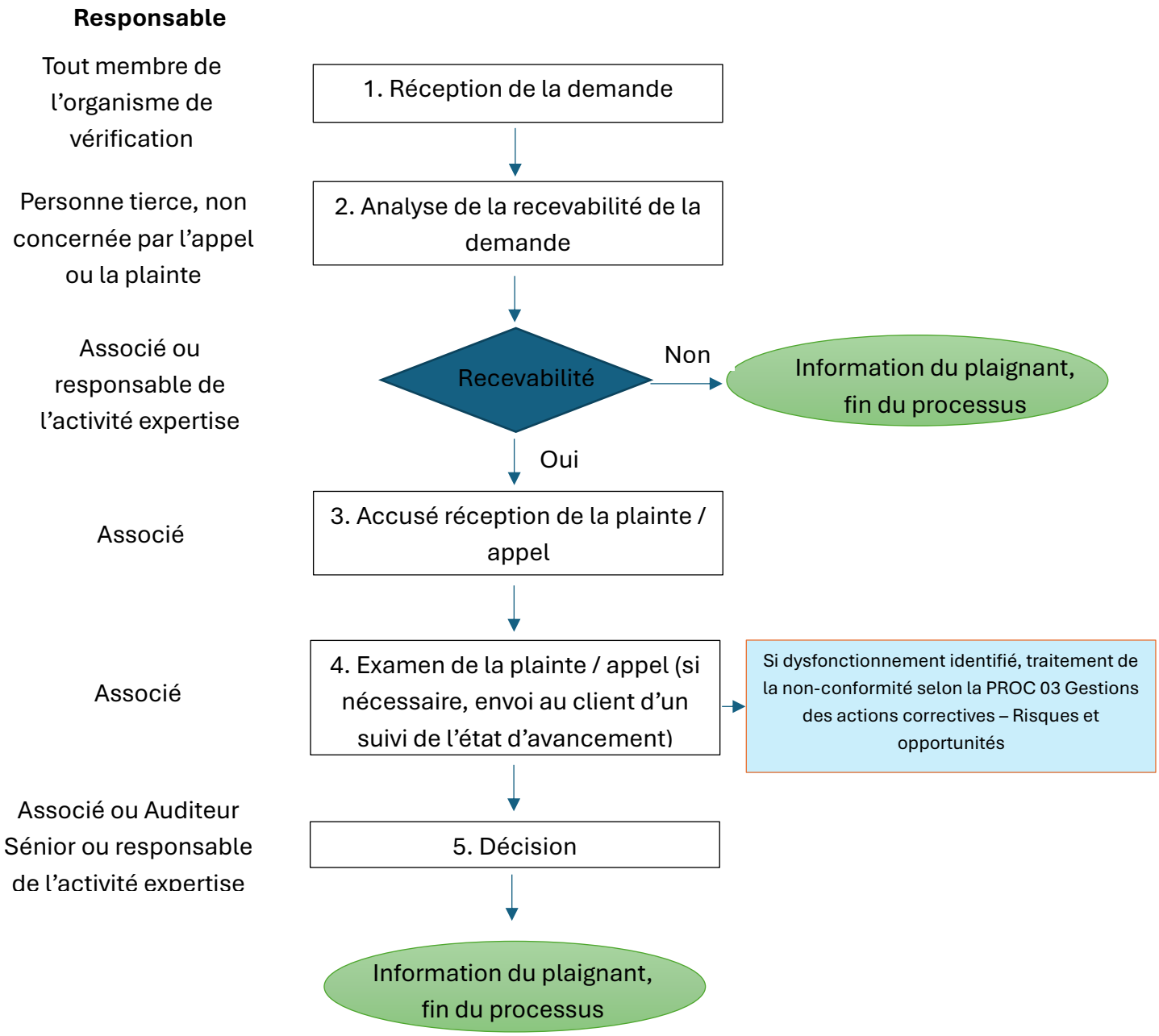

* La décision à signifier au plaignant est examinée et approuvée par une personne tierce non impliquée dans la décision ou l'exécution de la mission faisant l'objet de l'appel ou de la plainte.